

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 16 mai 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

227-05-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

228-05-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yvon Pepin

Appuyé de Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Autorisation de paiements – Entente promoteur – Les Investissements Daroph Inc.
- 6.2.2 Maintien de la reconnaissance à la Commission municipale – Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi
- 6.2.3 Amendement de la résolution numéro 223-05-2022 - Modification du financement
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1905 établissant une aide financière pour l'aménagement d'un jardin de pluie
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demandes d'approbation de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario, 2022-065 / 295 rue d'Ontario, 2022-066 / 105 rue de Toronto, 2022-067 / 101 rue de Toronto
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2022-075 / 116 rue de Sweetsburg
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2022-074 / 126 rue Principale
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2022-072 / 514 rue du Sud
- 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2022-070 / 330 rue Paul-Hébert
- 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2022-069 / 343 rue Paul-Hébert
- 8.8 Demande d'approbation de PIIA 2022-068 / 371 rue Paul-Hébert
- 8.9 Demande d'approbation de PIIA 2022-063 / 102 rue Church
- 8.10 Demande d'approbation de PIIA 2022-062 / 116 rue Édouard-Guité
- 8.11 Adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-059 relatif à l'aménagement d'un logement de type supplémentaire sur le lot 6 482 230 - rue des Hauts-Prés
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique (13 avril 2022)
- 9.2 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux
- 9.3 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires
- 9.4 Exercice de l'option de renouvellement - Contrat pour la location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace entrepôt
- 9.5 Autorisation de dépense | Réfection du passage à niveau – Grand boulevard Nord
- 9.6 Autorisation de dépense | Honoraires et travaux de rehaussement de la crête de la Digue Mitch-Bédard
- 9.7 Autorisation de dépenses - Travaux de pulvérisation et de pavage sur diverses rues
- 9.8 Autorisation de dépense | Déménagement et aménagement d'un dôme à sel sur le nouveau site du garage municipal
- 9.9 Autorisation de dépenses | Parc Industriel Sud-Ouest - Mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc
- 9.10 Autorisation de dépenses - Resurfaçage rue Larocque et intersection des rues Larocque et du Sud
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Cercle de Fermières Cowansville
- 10.2 Aide financière - Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc.
- 10.3 Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Le Phare source d'entraide – Santé mentale ou détresse émotionnelle
- 10.4 Autorisation et fermeture de rue - place Caroline
- 10.5 Autorisation de signature – Demande de permis de réunion – Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

11.1 Autorisation de dépenses - Achat d'outils de désincarcération pour le Service de sécurité incendie en mode gré à gré

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Autorisation de signature - Lettres d'entente entre la ville de Cowansville et le Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD)

12.2 Octroi de poste col bleu - Commis aux pièces et au contrôle de l'inventaire/mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations

12.3 Nomination de deux capitaines aux opérations - Service de sécurité incendie

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Désignation pour l'application de règlements municipaux

14. DÉPOT DE DOCUMENTS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

229-05-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse Sylvie Beauregard, présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Cowansville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

230-05-2022

Autorisation de paiements – Entente promoteur – Les Investissements Daroph Inc.

Considérant l'article 6 du *Règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux* portant sur les développements domiciliaires et commerciaux prévoyant, entre autres, l'aide financière qui peut être versée à un promoteur, soit l'équivalent de 69,00 \$ excluant les taxes, par mètre linéaire d'étendue en front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Cowansville et Les investissements Daroph Inc. pour le développement du prolongement de la rue Jules-Monast le 20 avril 2018;

Considérant que le promoteur a respecté son engagement, soit construire 80 % des lots spécifiés dans un délai maximal de quatre (4) ans à compter de la date de sa signature, sur acceptation finale des travaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser le paiement total d'une somme de 48 204,17 \$ taxes incluses à Les Investissements Daroph Inc. pour le développement domiciliaire sur la rue Jules-Monast.

De puiser le montant versé à même le surplus accumulé affecté réservé aux paiements des participations financières intervenues avec les promoteurs.

Adoptée à l'unanimité

231-05-2022

Maintien de la reconnaissance à la Commission municipale – Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi

Considérant que la Commission municipale effectue la révision périodique pour l'organisme Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi relativement à son exemption de taxes;

Considérant que la Ville de Cowansville doit être consultée dans ce processus;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De recommander à la Commission municipale du Québec de maintenir l'exemption de taxes à l'organisme Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi. Advenant le cas où une audience est prévue par la Commission municipale, la Ville ne souhaite pas être présente à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

232-05-2022

Amendement de la résolution numéro 223-05-2022 - Modification du financement

Considérant la résolution numéro 223-05-2022 adoptée par le conseil lors de la séance qui s'est tenue le 3 mai 2022 autorisant des dépenses pour le prolongement du réseau d'aqueduc rue Pépin;

Considérant qu'une erreur administrative a été faite quant à la source de financement autorisé;

Considérant que la source de financement doit être modifiée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'amender la résolution 223-05-2022 afin de modifier la source de financement autorisée afin que les deniers requis aux fins de la dépense soient puisés à même le règlement d'emprunt 1867 au lieu du règlement 1819 et de fixer le terme de remboursement de cet emprunt à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

Greffes et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

233-05-2022

Adoption du règlement numéro 1905 établissant une aide financière pour l'aménagement d'un jardin de pluie

Considérant que la Ville de Cowansville désire rester proactive dans la lutte aux changements climatiques;

Considérant les enjeux environnementaux relatifs aux infrastructures municipales et liées à l'eau;

Considérant que la Ville désire encourager ses citoyens à opter pour des aménagements visant notamment à soulager les infrastructures municipales et les cours d'eau;

Considérant que les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) prévoient que la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 3 mai 2022 sous la résolution numéro 206-05-2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1905 établissant une aide financière pour l'aménagement d'un jardin de pluie.

Adoptée à l'unanimité

234-05-2022

Adoption du règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Considérant les pouvoirs conférés par la *Loi sur les Cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que le Conseil désire procéder à une révision du *Règlement 1822 concernant la paix, l'ordre et les nuisances* afin notamment d'y intégrer certaines dispositions eu égard à l'interdiction de faire du camping ou de dormir dans certains endroits publics;

Considérant que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le Conseil en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 3 mai 2022 sous la résolution numéro 207-05-2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de remplacer le règlement 1822 actuellement en vigueur afin de se conformer à la modification du Règlement RM 460 de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances*.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

235-05-2022

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 mars 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

236-05-2022

Demandes d'approbation de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario, 2022-065 / 295 rue d'Ontario, 2022-066 / 105 rue de Toronto, 2022-067 / 101 rue de Toronto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard des présentes demandes en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario, 2022-065 / 295 rue d'Ontario, 2022-066 / 105 rue de Toronto, 2022-067 / 101 rue de Toronto », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver, sous condition, les demandes de PIIA 2022-064, 2022-065, 2022-066 et 2022-067 relatives aux propriétés sises au 291 rue d'Ontario (lot 6 407 702), 295 rue d'Ontario (lot 6 407 703), 101 rue de Toronto (lot 6 407 705) et 105 rue de Toronto (lot 6 407 704), tous du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de 4 habitations de type multifamilial 6 logements avec bâtiments accessoires.

CONDITION : La couleur des portes des bâtiments accessoires doit être similaire aux couleurs du revêtement extérieur du bâtiment principal (sauf la couleur blanche, qui est refusée).

Adoptée à l'unanimité

237-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-075 / 116 rue de Sweetsburg

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-075 / 116 rue de Sweetsburg », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-075 relative à la propriété sise au 116 rue de Sweetsburg, lot 6 482 307 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 2 étages avec rez-de-jardin à l'arrière et garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

238-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-074 / 126 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-074 / 126 rue Principale, local B », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-074 relative à la propriété sise au 126 rue Principale, lot 3 355 823 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'un affichage en vinyle autocollant à l'intérieur des vitrines du local pour le nouveau commerce Sauce Prune.

Adoptée à l'unanimité

239-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-072 / 514 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-072 / 514 rue du Sud », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-072 relative à la propriété sise au 514 rue du Sud, lot 3 357 870 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'une enseigne de type « à plat » pour identifier le nouvel occupant de la place d'affaire.

Adoptée à l'unanimité

240-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-070 / 330 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-070 / 330 rue Paul-Hébert », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-070 relative à la propriété sise au 330 rue Paul-Hébert, lot 6 475 770 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

241-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-069 / 343 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-069 / 343 rue Paul-Hébert », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-069 relative à la propriété sise au 343 rue Paul-Hébert, lot 6 472 883 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 2 étages avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

242-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-068 / 371 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-068 / 371 rue Paul-Hébert », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-068 relative à la propriété sise au 371 rue Paul-Hébert, lot actuel 6 472 888 (lot futur 6 486 338) du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

243-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-063 / 102 rue Church

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-063 / 102 rue Church », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-063 relative à la propriété sise au 102 rue Church, lot 3 355 918 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des faces en acrylique des boîtiers lumineux existants du dépanneur, suite au changement d'image corporative.

Adoptée à l'unanimité

244-05-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-062 / 116 rue Édouard-Guité

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 28 avril 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-062 / 116 rue Édouard-Guité », datés du 28 avril 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-062 relative à la propriété sise au 116 rue Édouard-Guité, lot 5 164 906 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

245-05-2022

Adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-059 relatif à l'aménagement d'un logement de type supplémentaire sur le lot 6 482 230 - rue des Hauts-Prés

Considérant la demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 482 330, sur la rue de Hauts-Prés, résidence à être occupée par l'aménagement d'un logement intergénérationnel;

Considérant que les logements intergénérationnels ne sont pas autorisés en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur et que les logements supplémentaires ne sont pas autorisés dans la zone visée par la présente demande;

Considérant le *Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* en vigueur;

Considérant que le logement supplémentaire aura une superficie maximale de 80 mètres carrés et qu'il sera occupé par deux chambres à coucher;

Considérant les plans préparés par Danielle Poitras, dessinatrice en bâtiment, plans datés de septembre 2021;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une assemblée publique de consultation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et qu'un avis public sera publié à cet effet;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le premier projet PPCMOI numéro 2022-059 afin d'autoriser, sur le lot 6 482 330, l'ajout d'un logement supplémentaire, conformément aux dispositions identifiées au préambule de la présente résolution et aux conditions suivantes:

1. Le requérant devra remplacer une ouverture par une porte afin d'assurer un accès direct à l'extérieur;
2. une seule entrée électrique, une seule entrée de service pour les réseaux de télécommunications et une seule entrée pour les infrastructures d'égout sanitaire, pluvial et d'aqueduc devront desservir l'habitation;
3. Aucun usage secondaire ne peut être exercé dans le logement supplémentaire;

De procéder à une assemblée publique de consultation, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

246-05-2022

Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique (13 avril 2022)

Considérant le compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 13 avril 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver le compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 13 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

247-05-2022

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de mélanges bitumineux (A.O. 08-INF-P-22), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes incluses) excluant les frais de transport	Prix total incluant les frais de transport
Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)	605 323,83 \$	773 331,61 \$
Construction DJL inc.	608 197,05 \$	807 614,68 \$
Pavages Maska inc.	645 569,68 \$	866 481,32 \$

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoient que le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant le prix le plus bas sur la soumission globale en tenant compte du coût de transport assumé par la Ville basé sur le *Recueil des tarifs de camionnage en vrac*;

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Considérant que l'estimation des besoins pour les mélanges bitumineux préparé par le Service des infrastructures et immobilisation a été basée sur les prix des produits des trois dernières années, n'incluant pas l'indexation du bitume;

Considérant la demande du Service des finances et de la trésorerie pour que les documents d'appel d'offres prévoient une clause afin que l'indexation du bitume soit ajoutée au prix à la tonne, et ce, afin de mieux répartir les coûts du pavage par projet, ce qui justifie en partie l'écart entre l'estimé et les prix déposés;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux (A.O. 08-INF-P-22) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud), pour un montant total de 605 323,83 \$ taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offre.

De puiser les deniers requis aux fins de ce présent contrat à même le fonds d'administration général pour un montant estimé à 361 403 \$ taxes nettes et dans les fonds dédiés aux projets d'investissements autorisés ou à être autorisés pour un montant estimé à 191 338 \$ taxes nettes, le tout selon les quantités réelles utilisées.

D'autoriser une affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 200 000 \$ au fonds d'administration général (poste budgétaire 02-320-00-625) afin de couvrir la dépense du budget courant relatif au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

248-05-2022

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires (A.O. 07-INF-P-22), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Construction DJL inc.	398 094,07 \$
Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)	432 449,97 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	448 926,06 \$

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoient que le contrat sera adjugé au(x) soumissionnaire(s) ayant le prix unitaire le plus bas en tenant compte du coût de transport assumé par la Ville basé sur le *Recueil des tarifs de camionnage en vrac* qui sera ajouté;

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture des matériaux granulaires (A.O. 07-INF-P-22) au(x) plus bas soumissionnaire(s) conforme(s), par catégorie, selon les prix unitaires fournis auxquels s'ajoutent les frais de transport établis selon le « Recueil des tarifs de camionnage en vrac » afin de déterminer le plus bas soumissionnaire, le tout aux termes et conditions énoncés aux documents d'appel d'offres, et ce, selon le tableau suivant :

CONTRAT 1 AN (3 mai 2022 au 3 mai 2023)	Appel d'offres 07-INF-P-22 - Fourniture de matériaux granulaires			
	Prix (\$ / T.M) excluant le transport			
CALIBRES REQUIS	Quantités approximatives (T.M)*	Construction DJL Inc.	Sintra Inc. (Région Montérégie Rive-Sud	Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.
MG-20 (Pierre concassée)	3729	13.00 \$	14.70 \$	17.83 \$
MG-20B	5273	12.65 \$	13.90 \$	17.00 \$
MG-112 (Pierre concassée)	8191	11.25 \$	13.40 \$	14.78 \$
Pierre concassée nette 20 MM	700	15.00 \$	15.70 \$	23.46 \$
Pierre concassée de type 2.5-5MM nette (AB-10)	250	23.00 \$	18.40 \$	N/A
Sable à compaction	600	N/D	S.O.	7.60 \$
Terre Végétale	1000	N/D	S.O.	16.00 \$
Manutention hiver (1er janvier au 31 mars) Coût à la tonne		1.50 \$	1.25 \$	2.00 \$

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration général et dans les fonds dédiés aux projets d'investissements autorisés, le tout selon les quantités réelles utilisées et les soldes budgétaires disponibles.

Adoptée à l'unanimité

249-05-2022

Exercice de l'option de renouvellement - Contrat pour la location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace entrepôt

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 21 février 2022, un contrat a été octroyé à 9383-4869 Québec Inc. pour la location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace entrepôt, conformément à la résolution numéro 082-02-2022;

Considérant que ce contrat prévoit qu'à son expiration, la Ville peut, à sa seule discrétion, exercer une option de renouvellement, aux termes et conditions qui y sont prévus, pour 1 période de six (6) mois;

Considérant que la Ville désire exercer cette option de renouvellement afin de prolonger le contrat pour une durée de 6 mois;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à ce renouvellement;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'exercer l'option de renouvellement prévu au contrat octroyé à 9383-4869 Québec Inc. pour la location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace entrepôt, à compter de la date d'expiration prévue, soit le 30 juin 2022, pour une période de 6 mois, aux termes et conditions prévus au contrat, pour un montant supplémentaire de 25 897,66 \$ taxes incluses, élevant le coût total du bail à 51 975,32 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au fonds d'administration générale.

D'aviser 9383-4869 Québec Inc. en lui transmettant une copie de la présente résolution dans le délai prévu au contrat, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

250-05-2022

Autorisation de dépense | Réfection du passage à niveau – Grand boulevard Nord

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 adopté le 17 janvier 2022;

Considérant la nécessité d'effectuer la réfection du passage à niveau sur le Grand boulevard Nord afin de le rendre conforme aux nouvelles normes et exigences;

Considérant qu'une partie des travaux sera réalisée en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 5 mai 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense d'environ 130 000 \$ taxes nettes pour la réfection du passage à niveau – Grand boulevard Nord , tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement 1903 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

251-05-2022

Autorisation de dépense | Honoraires et travaux de rehaussement de la crête de la Digue Mitch-Bédard

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 adopté le 17 janvier 2022;

Considérant l'obligation de se conformer aux normes de la la *Loi sur la sécurité des barrages* (RLRQ, c. S-3.1.01);

Considérant qu'une partie des travaux a déjà été réalisée en régie interne;

Considérant l'estime de coûts préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 5 mai 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 215 000 \$ taxes nettes pour les honoraires et les travaux reliés au rehaussement de la crête sur la digue Mitch Bédard, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1877 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

252-05-2022

Autorisation de dépenses - Travaux de pulvérisation et de pavage sur diverses rues

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 adopté le 17 janvier 2022;

Considérant que des travaux de pavage sont nécessaires sur diverses rues de la municipalité afin de maintenir un niveau de service acceptable et sécuritaire pour les usagers;

Considérant qu'une partie des travaux sera réalisée en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 5 mai 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 229 000 \$ taxes nettes pour divers travaux de pulvérisation et de pavage dans diverses rues, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1895 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

253-05-2022

Autorisation de dépense | Déménagement et aménagement d'un dôme à sel sur le nouveau site du garage municipal

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 adopté le 17 janvier 2022;

Considérant qu'un bâtiment déjà érigé au 172 rue du Nord doit être relocalisé sur le site du garage municipal sis au 301 rue Albany;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 6 mai 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 132 000 \$ taxes nettes pour le déménagement et l'aménagement d'un dôme à sel sur le nouveau site du garage municipal, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

254-05-2022

Autorisation de dépenses | Parc Industriel Sud-Ouest - Mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 adopté le 17 janvier 2022

Considérant que la mise en forme de la rue dans le secteur du parc industriel Sud-Ouest favorisera le développement industriel dans ce secteur et permettra la vente de terrain municipaux;

Considérant que les travaux seront réalisés en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 6 mai 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense arrondie estimée à 351 000 \$ pour la mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

255-05-2022

Autorisation de dépenses - Resurfaçage rue Larocque et intersection des rues Larocque et du Sud

Considérant qu'une aide financière en vertu du Programme d'aide à la voirie locale, volet des projets particuliers d'améliorations par circonscription, a été demandée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales le 2 mai 2022;

Considérant que la rue Larocque et l'intersection des rues Larocque et Sud, répondent aux critères d'admissibilité des travaux;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 5 mai 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 70 000 \$ taxes nettes pour des travaux de resurfaçage de la rue Larocque et l'intersection des rues Larocque et du Sud, tel que décrit dans l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1895 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

D'affecter en réduction de l'emprunt, toute subvention reçue ou à recevoir en vertu du Programme d'aide à la voirie locale, volet des projets particuliers d'améliorations par circonscription, suite à la demande transmise le 2 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

256-05-2022

Aide financière - Cercle de Fermières Cowansville

Considérant que l'organisme Cercle de Fermières Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la demande déposée par l'organisme au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'accorder, à l'organisme Cercle de Fermières Cowansville, une aide financière de 500 \$ pour l'année 2022 afin de combler les divers besoins artisanaux de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

257-05-2022

Aide financière - Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc.

Considérant la demande d'aide financière présentée par la Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc.;

Considérant que la Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc. est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la Fondation Alzheimer Granby et Région a pour but d'alléger les conséquences personnelles et sociales de la personne atteinte d'Alzheimer et de son entourage;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder à la Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc. une aide financière d'un montant de 3 500 \$ dans le but de soutenir l'organisme dans le projet de la brigade clown dans le cadre des projets bienveillants 2022.

Adoptée à l'unanimité

258-05-2022

Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Le Phare source d'entraide – Santé mentale ou détresse émotionnelle

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par l'organisme « Le Phare source d'entraide » dans le cadre de leurs activités en lien avec la santé mentale ou détresse émotionnelle;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'organisme « Le Phare source d'entraide » à établir et à maintenir un barrage routier le samedi 20 août, à l'intersection des rues James et Principale.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

259-05-2022

Autorisation et fermeture de rue - place Caroline

Considérant que la demande a été approuvée par la comité de sécurité publique;

Considérant que la ville souhaite rendre sécuritaire son réseau routier lors d'événements sur le territoire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le propriétaire du 601, rue Sud à tenir un événement, le 24 juin 2022, sur ses terrains et de fermer la rue de la place Caroline à la circulation le 24 juin 2022 en matinée, et ce, jusqu'au lendemain matin.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

Adoptée à l'unanimité

260-05-2022

Autorisation de signature – Demande de permis de réunion – Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Considérant que la Ville de Cowansville permet aux citoyens de louer certains locaux afin de favoriser les rencontres et événements familiaux;

Considérant que lors de ces rencontres familiales les utilisateurs désirant consommer et servir des boissons alcoolisées doivent obtenir une autorisation du propriétaire des lieux tel que stipulé à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser les directeurs de chaque services, ainsi que le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, une autorisation du propriétaire du lieu visé en ce qui a trait à la consommation d'alcool dans un parc ou un local de la ville, tel que prévu par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

261-05-2022

Autorisation de dépenses - Achat d'outils de désincarcération pour le Service de sécurité incendie en mode gré à gré

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal du Service de sécurité incendie (PTI) 2022-2023-2024 adopté le 17 janvier 2022;

Considérant l'importance d'assurer des interventions efficaces et sécuritaires sur les lieux d'accident;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service de sécurité incendie;

Considérant les demandes déposées par le Service de sécurité incendie afin d'autoriser l'octroi des contrats en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition des items énumérés ci-dessous en utilisant le mode de passation gré à gré:

- Un couteau Hurst S789 E3 (1 chargeur, 2 batteries 9A);
- Un écarteur Hurst SP555 E3 (1 chargeur, 2 batteries 9A);
- Un vérin télescopique Hurst R 522 E3 RAM (1 chargeur, 2 batteries 9A).

Le tout pour un total de 56 435,48 \$ taxes incluses, payable au fournisseur Code 4 Fire & Rescue inc.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

262-05-2022

Autorisation de signature - Lettres d'entente entre la ville de Cowansville et le Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD)

Considérant qu'une convention collective de travail a été signée entre les parties le 26 mai 2021;

Considérant que les parties ont manifesté le désir de modifier ladite convention collective;

Considérant que les salariés cols bleus ont accepté majoritairement, lors d'une assemblée générale tenue le 11 mai 2022, les textes des différentes lettres d'entente;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser le directeur général à signer les lettres d'entente, jointes au soutien de la présente résolution, à intervenir avec le Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Tout employé col bleu faisant actuellement partie du département des loisirs qui est touché par les changements apportés par la lettre d'entente concernant l'Annexe A sera positionné à l'échelon représentant son taux horaire actuel ou à défaut, à l'échelon supérieur immédiat de la catégorie « préposé aux loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

263-05-2022

Octroi de poste col bleu - Commis aux pièces et au contrôle de l'inventaire/mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 9 mai 13h00 au 16 mai 2022 13h00 et aucun affichage externe;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de monsieur Alain Roberge a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Alain Roberge à titre de « Commis aux pièces et au contrôle de l'inventaire/mécanicien » à compter du 30 mai 2022, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à monsieur Alain Roberge le salaire rattaché à l'échelon 1, des classes « Commis aux pièces et au contrôle de l'inventaire et mécanicien », à la réussite d'une période de probation de 1 an, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

264-05-2022

Nomination de deux capitaines aux opérations - Service de sécurité incendie

Considérant la restructuration de l'organisation du Service de sécurité incendie;

Considérant que les besoins du service sont en constante évolution;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder le statut permanent, temps plein à deux capitaines aux opérations;

Considérant que M. Nick Côté et M. Daniel Larose, capitaines aux opérations remplissent adéquatement leurs fonctions au sein de notre service;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De nommer M. Nick Côté et M. Daniel Larose à titre de capitaine aux opérations, selon l'échelon 4 de la classe salariale 3, statut permanent, temps plein, en considérant que leur période de probation est déjà complétée, et ce, à compter du 22 mai 2022, suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*.

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie à signer les contrats de travail à durée indéterminée et tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

De remplacer les annexes B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

265-05-2022

Désignation pour l'application de règlements municipaux

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réglementation municipale en vigueur, le conseil municipal peut désigner, par résolution, les personnes chargées de l'administration et de l'application des règlements de la Ville;

Considérant que la firme MRC SÉCURITÉ est mandatée pour assurer la sécurité à différents endroits sur le territoire de la Ville;

Considérant qu'il est requis de préciser les règlements et de déléguer les pouvoirs s'y rattachant dans l'application de la réglementation;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De désigner les employés de MRC SÉCURITÉ mandatés afin d'assurer la sécurité sur le le territoire de la Ville, à titre d'autorité compétente désignée à l'application des règlements municipaux suivants, et ce, pour l'année 2022 :

- a) Règlement numéro 1906 (RM460) sur la paix, l'ordre et les nuisances;
- b) Règlement numéro 1880 (RM330) sur la circulation et le stationnement.

D'autoriser les employés de MRC SÉCURITÉ mandatés afin d'assurer la sécurité sur le territoire de la Ville à délivrer des constats d'infraction en vertu des règlements municipaux de la Ville de Cowansville précédemment énumérés.

Adoptée à l'unanimité

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

266-05-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.